Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 2026_29
ID : 056-215600966-20260422-07_2026_04_22-DE

DEL07_2026_04_22

Désignation représentants au SIVU du Centre de secours de Pluvigner

En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, ALLANIC Jean-Pierre, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, DARIELLE Marina, TRENIT Marc, JUSTOM Carole, LE THUAUT Yann, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, VIRRION Vanessa, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, GUILLO Isabelle, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Le secrétariat a été assuré par Catherine TOUBLANT.

Rapporteur : Monsieur Yann LE GALLO, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Selon les statuts du SIVU, la commune de Landaul est représentée au sein du comité syndical par :

- Deux délégués titulaires ;
- Deux délégués suppléants.

Conformément à l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales, les délégués sont élus au scrutin secret et à majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Par dérogation au premier alinéa du présent I du même article, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de procéder à l'élection des deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Se portent candidats les conseillers suivants :

- Délégués titulaires : M. Yann LE GALLO, M. Marc TRENIT
- Délégués suppléants : MME Catherine TOUBLANT, M. Yann LE THUAUT

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-7,

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260422-07_2026_04_22-DE

Considérant les candidatures aux fonctions de délégués titulaires de :

- M. Yann LE GALLO,
- M. Marc TRENIT,

Considérant les candidatures aux fonctions de délégués suppléants de :

- MME Catherine TOUBLANT,
- M. Yann LE THUAUT,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après avoir procédé au vote, décide de :

- Nommer les délégués suivants au SIVU du Centre de secours de Pluvigner :
    - Délégués titulaires : M. Yann LE GALLO et M. Marc TRENIT
    - Délégués suppléants : MME Catherine TOUBLANT et M. Yann LE THUAUT.

Le 27 avril 2026

Monsieur le maire

Yann LE GALLO

